

AIDE AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE

LE CONTRAT

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est un contrat de droit privé à durée déterminée d'une durée de 12 mois comprenant une période d'essai d'1 mois.

Les horaires de travail : 35h du lundi au vendredi (pas au-delà de 21h) dans la limite de 7 heures par jour.

08h00-16h00 ou 10h00-18h00

1h de pause déjeuner

Spécificité du jeudi en mairie, horaires tardifs : 13h00-20h00

Le salaire : SMIC

LA MISSION GENERALE

Contexte hiérarchique : Placé sous l'autorité d'un agent titulaire de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP).

Les activités principales (peuvent varier selon les affectations) :

- Assurer le contrôle, informer et orienter le public et les agents de la Ville à l'entrée des bâtiments.
- Effectuer des rondes de surveillance dans l'enceinte des bâtiments.
- Transmettre quotidiennement à la hiérarchie les informations synthétiques sur le bon déroulement du service.
- Contribuer à la résolution de conflits avec les administrés ou entre usagers.
- Alerter les responsables, le centre de veille opérationnelle (CVO) et les autorités locales et orienter les services d'urgence en cas de situation grave.

PROFIL REQUIS

- Etre éligible à la mesure PEC Parcours Emploi Compétences.
- Sortir de classe de 5^{ème} minimum.
- Maîtriser du français lu, parlé et écrit obligatoire.
- Avoir le sens de la communication et du dialogue.
- Capacité à rendre compte à l'oral et à l'écrit.
- Respecter les consignes et la hiérarchie.
- Savoir travailler en équipe.
- Être ponctuel, courtois et discret.
- Avoir une présentation soignée.
- Bonne condition physique - Être apte à la station debout prolongée.

LES MISSIONS DE LA DPSP

La Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) assure des missions de protection des équipements municipaux, des agents et des usagers. Elle met en place des dispositifs tendant à protéger et assister les personnes vulnérables (protection des écoliers à la sortie des écoles, personnes âgées, personnes sans abri), œuvre à la tranquillisation des quartiers et équipements sensibles et à la lutte contre les incivilités. Elle lutte aussi contre les incivilités et le stationnement gênant de la régulation des déplacements.

POUR CANDIDATER

Prenez rendez-vous avec votre conseiller.ère Mission Locale de Paris.